

**Liliane Tanguy**  
*Députée*

**Michel Canevet**  
*Sénateur*

Le Collectif Stop TAFTA & CETA du Pays Bigouden

*Pont l'Abbé, le 4 mai 2018*

*Objet : réponse à votre courrier du 3 mai 2018.*

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu vos courriers évoquant votre position sur la ratification du Traité de commerce et d'investissement entre le Canada et l'Union européenne (CETA). Les vendredi 28 et lundi 30 avril dernier, nous n'étions pas en mesure de vous accueillir mais restons, bien sûr, à votre disposition pour fixer une date ultérieure, à la convenance et en fonction des disponibilités de l'ensemble des participants.

Il y a près d'un an, nos concitoyens français ont élu Emmanuel Macron en qualité de Président de la République Française. Il s'était engagé dans son programme pour une politique commerciale renouvelée et plus transparente. Nos concitoyens ont également accordé leur confiance à une majorité forte au sein de la représentation nationale pour mettre en oeuvre les engagements du Président de la République, accompagner et contrôler l'action de l'exécutif. La mise en place de la **commission Schubert**, répondant à la proposition du Président de la République de faire évoluer le CETA, a conclu que si l'accord ne comportait pas en soi de risques intolérables, les conditions de sa mise en oeuvre étaient fondamentales pour mieux contrôler et gérer d'éventuels risques.

Après l'entrée en application provisoire de l'accord en septembre dernier, et se rapportant aux points de vigilance contenus dans les conclusions de la commission Schubert, le Gouvernement a proposé un **plan d'action** en octobre 2017 permettant le suivi de la mise en oeuvre et des effets de l'accord. Le plan comprend ainsi la mise en place d'un véto climatique, des contrôles et des mesures spécifiques à la filière bovine avec un suivi précis des volumes des importations, tout comme des audits concernant le respect des normes sanitaires et phytosanitaires.

Depuis, le Parlement s'implique dans le **suivi des discussions** concernant l'accord et la mise en oeuvre du plan d'action. Nous, parlementaires, estimons que la meilleure manière de répondre aux éventuelles inquiétudes des citoyens à l'égard du CETA, est d'être étroitement, et le plus tôt possible, associés à sa mise en oeuvre. Nous avons ainsi œuvré au renforcement de mécanismes accrus de consultation et d'information des parlementaires pour instaurer un dialogue continu, transparent et exigeant sur la définition de la politique commerciale européenne. Dès le mois de septembre 2017, un **groupe de travail « CETA »** s'est constitué au sein de la majorité parlementaire de l'Assemblée Nationale pour engager un dialogue étroit avec le Gouvernement. Ce groupe de travail a ainsi transmis, dès l'automne dernier, **ses recommandations** au Ministère concerné et ainsi contribué, activement, à l'élaboration du plan d'action gouvernemental.

**Liliane TANGUY - députée du Finistère**

Résidence Pierre PICHAVANT 12 rue du Prat, 29120 Pont-L'Abbé

Téléphone : 02.29.20.20.95 - Courriel : liliana.tanguy@assemblee-nationale.fr



Les **Députés impliqués, dont moi même, ont concrètement demandé** un accroissement de la surveillance des volumes d'importation de produits sensibles tels que les produits issus de la filière bovine. Dans ce cadre, le Gouvernement a déjà sollicité le soutien de la Commission Européenne pour l'amélioration des dispositifs de contrôles, notamment aléatoires, aux frontières. Nous souhaitons également que l'impact sur nos filières soit précisément mesuré, raison pour laquelle nous avons demandé une étude d'impact sur les régions les plus exposées à l'importation de viande bovine et porcine canadienne. Nous demandons par ailleurs, qu'en cas de déstabilisation éventuelle des marchés, les filières concernées soient accompagnées par des mesures économiques permettant de maintenir un haut niveau d'exigence qualitative. Enfin, nous souhaitons un renforcement, par le biais de l'étiquetage, de la traçabilité de la composition des produits, dans le but d'améliorer l'information des consommateurs.

Vous nous faites remarquer, à juste titre, que le **Traité devra être ratifié par les parlementaires à l'automne 2018**. Nous estimons qu'il serait prématuré de prendre position sur les progrès accomplis par cette démarche de cohérence, d'autant plus que le plan d'action gouvernemental prévoit la mise en place d'une étude d'impact attachée au projet de loi de ratification. Celle-ci devra fournir une vue plus précise de l'ampleur des éventuels risques liés à la mise en œuvre de l'accord. Nous pensons cependant que l'accord de «nouvelle génération» qu'est le CETA offre un niveau de sécurité juridique plus élevé que les accords commerciaux antérieurs. Nous avons saisi l'opportunité d'être des acteurs de la mise en œuvre des accords commerciaux par le biais d'une méthode de travail, fondée sur la concertation et la définition de standards plus ambitieux sur le long terme. Le fait que la France soit ainsi parvenue à faire expressément prendre en compte l'accord de Paris dans l'accord commercial avec le Japon, finalisé en décembre dernier, est une victoire. Nous sommes aussi convaincus que ce combat ne peut être mené seul mais à vingt-sept, pour être efficace.

Vous nous proposez, par ailleurs, de soutenir la tenue d'un référendum sur la ratification du texte. Le groupe politique de la France Insoumise à l'Assemblée nationale avait proposé l'adoption, en février dernier, d'une résolution sur l'utilisation du référendum pour la ratification du CETA. A cette occasion, un débat s'est tenu sur l'enjeu démocratique de notre politique commerciale européenne. Nous estimons que même s'il est regrettable que le débat citoyen n'intervienne qu'à la fin du processus, il ne faut pas pour autant oublier que les traités attribuent une compétence exclusive à l'Union européenne en matière commerciale. La France a ainsi confié à la Commission européenne un mandat de négociation, le précédent Président de la République ayant validé la signature de l'accord par la Commission. Les eurodéputés, représentants directs élus par nos citoyens, ont validé par un vote les termes de cet accord. Nous ne souhaitons donc pas soutenir la voie référendaire pour la ratification du CETA. Pour autant, nous pensons qu'il est important de renforcer l'association du Parlement, en aval, pour la mise en œuvre des accords, mais aussi en amont, lorsque l'exécutif présente sa position aux Conseils Européens sur ces accords et accepte leur signature.

Nous espérons que ces éléments de réflexion pourront alimenter un débat à venir, ouvert et respectueux, concernant un sujet aussi important que la réforme de notre politique commerciale européenne. Nous sommes à votre disposition pour convenir d'un prochain rendez-vous

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Michel CANEVET

Michel Canevet  
*Sénateur*



Liliane Tanguy  
*Députée*